

OMPI



IPC/CE/35/7
ORIGINAL : anglais
DATE : 21 septembre 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Trente-cinquième session
Genève, 25 - 29 octobre 2004

OUTILS DE CLASSEMENT RELATIFS AUX SAVOIRS TRADITIONNELS
ET À LA BIODIVERSITÉ

Document établi par le Secrétariat

1. À la trente-quatrième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC, tenue en février 2004, l'équipe d'experts de l'OMPI sur le classement des savoirs traditionnels a présenté au comité un rapport sur les travaux réalisés par elle en 2003 (voir le document IPC/CE/34/8). Le comité s'est félicité du travail réalisé par l'équipe d'experts et a noté que, une fois définitivement adopté pendant la session en cours, le projet de révision C 425 relatif à la création du nouveau groupe principal A61K 36/00 pour la médecine traditionnelle pourra être considéré comme achevé et que les résultats seront publiés dans la prochaine édition de la CIB. Le comité a souscrit à la proposition de l'équipe d'experts selon laquelle une révision plus détaillée pourrait être effectuée à un stade ultérieur, au cours de la prochaine période de révision de la CIB (voir les paragraphes 48 à 55 du document IPC/CE/34/10).
2. Le comité a noté avec satisfaction que le Bureau international a réalisé deux études qui font l'objet des appendices du rapport de l'équipe d'experts et a souscrit à la conclusion formulée dans les appendices selon lesquelles l'équipe d'experts devrait se référer à l'étude dans la perspective de son travail relatif à la poursuite de l'élaboration d'outils de classement pour les savoirs traditionnels et d'autres domaines pertinents et quant à la façon d'organiser au mieux l'accès à la documentation en matière de savoirs traditionnels qui est dans le domaine public.

3. Enfin, le comité a invité l'équipe d'experts à poursuivre ses travaux sur l'élaboration d'outils de classement pour les savoirs traditionnels et d'autres éléments connexes et à déterminer comment établir des liens entre la future version révisée de la CIB et les classifications de ressources relatives aux savoirs traditionnels susceptibles d'être élaborées dans différents pays et comment organiser au mieux l'accès à la documentation en matière de savoirs traditionnels qui est dans le domaine public, y compris l'établissement d'hyperliens entre la CIB et les bases de données relatives aux savoirs traditionnels.

4. Le Bureau international a élaboré le programme de travail de l'équipe d'experts pour 2004 conformément aux instructions du comité. La version finale de ce programme de travail figure à l'annexe I du présent document et contient les trois tâches principales suivantes :

- examiner comment la future version révisée de la CIB pourrait être liée à la classification des ressources en matière de savoirs traditionnels (TKRC) élaborée par l'Inde, et élaborer des propositions relatives à la création d'hyperliens entre la CIB et la TKRC et sur la concordance entre la CIB et la TKRC;
- étudier la nécessité de poursuivre le développement de la CIB dans les domaines couvrant la matière pertinente en rapport avec la biodiversité, en se référant à l'étude du Bureau international, et élaborer des propositions de révision le cas échéant;
- étudier comment organiser au mieux l'accès à la documentation en matière de savoirs traditionnels qui est dans le domaine public, y compris comment relier par hyperliens la CIB aux bases de données relatives aux savoirs traditionnels et élaborer une proposition initiale, compte tenu des travaux réalisés par la Réunion des administrations chargées de la recherche internationale (PCT/MIA) et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

5. En ce qui concerne la première tâche mentionnée ci-dessus, l'Inde a présenté une proposition préliminaire sur la table de concordance entre la CIB et la TKRC, qui a été élaborée à partir du nouveau groupe principal A61K 36/00 adopté par le comité d'experts à sa trente-quatrième session. Des pages de cette table sont jointes au présent document à toutes fins utiles (annexe II).

6. La table contient des informations à l'intention des personnes qui sont responsables de la recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle et qui sont particulièrement intéressées par la documentation publiée en Inde dans ce domaine : elle contient des indications sur la façon dont un symbole de la CIB relatif à une matière déterminée correspond à un symbole de la TKRC relatif à une matière identique ou analogue. Ces renseignements faciliteront aussi la recherche dans la bibliothèque numérique de savoirs traditionnels (TKDL) créée par l'Inde, qui constitue une base de données fondée sur la TKRC.

7. Il sera nécessaire d'examiner de façon plus approfondie les caractéristiques de la table de concordance proposée entre la CIB et la TKRC et cette tâche sera exécutée par les membres de l'équipe d'experts. La version finale de la table de concordance sera mise à disposition sur le site Web de l'OMPI une fois achevée par l'équipe d'experts.

8. En outre, il conviendra d'examiner aussi les façons de créer des hyperliens entre la CIB et la base de données TKDL fondée sur la TKRC.

9. Comme cela a déjà été dit dans l'étude réalisée par le Bureau international, le comité intergouvernemental a élaboré, dans le cadre de ses activités, deux inventaires de périodiques traitant des savoirs traditionnels et de bases de données, et a élaboré une proposition destinée à être examinée par les administrations chargées de la recherche internationale tendant à l'incorporation de ces périodiques, en tant que littérature non-brevet, dans la documentation minimale du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

10. À la demande du Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC), la réunion PCT/MIA s'est engagée, à septième session, à étudier la composition de la documentation minimale du PCT et à faire des recommandations concernant la partie littérature non-brevet de la documentation minimale du PCT, en particulier en ce qui concerne son extension éventuelle à la documentation en matière de savoirs traditionnels (voir les paragraphes 8 à 17 du document PCT/MIA/7/5). La réunion PCT/MIA est convenue que cette intégration pourrait améliorer notablement la qualité des recherches internationales dans des secteurs où la documentation en matière de savoirs traditionnels constitue une source précieuse d'informations et, en principe, que la documentation relative aux savoirs traditionnels devrait être intégrée dans la littérature non-brevet faisant partie de la documentation minimale du PCT.

11. La réunion PCT/MIA a ensuite pris l'inventaire initial de périodiques relatifs aux savoirs traditionnels établi par le comité intergouvernemental comme point de départ de son étude et a déterminé une série de critères quant aux périodiques appropriés traitant des savoirs traditionnels à inclure dans la littérature non-brevet (voir le paragraphe 12 du document PCT/MIA/7/5).

12. À l'issue des délibérations des administrations chargées de la recherche internationale, 11 périodiques relatifs aux savoirs traditionnels ont été approuvés en vue de leur intégration dans la littérature non-brevet, à partir d'une analyse réalisée par le Bureau international tenant compte des critères de sélection et des vues formulés par les administrations chargées de la recherche internationale. Ces périodiques sont les suivants :

Journal of Ethnopharmacology;
Journal of Chinese Medicine;
Economic Botany, Journal of the Society of Economic Botany;
Pharmaceutical Biology;
Acta Pharmaceutica;
Planta Medica;
Phytochemistry;
Journal of Nutrition;
Journal of Natural Products;
Fitoterapia;
Phytotherapy Research.

13. La réunion PCT/MIA continuera ses travaux afin d'étudier l'éventuelle extension future de la liste des éléments constitutifs de la littérature non-brevet de la documentation minimale du PCT dans les domaines relatifs aux savoirs traditionnels lorsque cela sera approprié et d'établir une liste concertée des bases de données recommandées relatives aux savoirs traditionnels destinée à être utilisée dans les opérations de recherche, compte tenu de l'inventaire établi par le comité intergouvernemental. En ce qui concerne ce dernier, le Bureau international a créé un site Web sur la documentation minimale du PCT, au moyen duquel les administrations chargées de la recherche internationale pourront accéder à un outil élaboré par le Bureau international (TKlinks) visant à faciliter une étude plus approfondie des sources disponibles en matière de bases de données et leur usage éventuel.

14. La CIB est actuellement le principal instrument permettant d'accéder à la littérature non-brevet. Toutefois, des précisions supplémentaires devront être données en ce qui concerne l'élaboration de certaines normes relatives au classement et à la recherche de la littérature non-brevet ainsi que l'utilisation éventuelle de moyens de classement automatisés, tels que le logiciel de classement assisté par ordinateur dans la CIB, afin de pouvoir utiliser efficacement la CIB à ces fins.

15. Le comité est invité à prendre note du présent document et de ses annexes et à se pencher sur les travaux futurs de l'équipe d'experts.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004 DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS DE L'OMPI
SUR LE CLASSEMENT DES SAVOIRS TRADITIONNELS
CRÉÉE PAR LE COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC

À la trente-quatrième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC, tenue en février 2004, l'équipe d'experts de l'OMPI sur le classement des savoirs traditionnels, créée à la trentième session du comité, a présenté au comité un rapport relatif aux travaux qu'elle a réalisés en 2003 (voir le document IPC/CE/34/8). Le comité s'est félicité du travail réalisé par l'équipe d'experts et a noté que, une fois définitivement adopté pendant la session en cours, le projet de révision C 425 relatif à la création du nouveau groupe principal A61K 36/00 pour la médecine traditionnelle pourra être considéré comme achevé et que les résultats seront publiés dans la prochaine édition de la CIB. Le comité a fait sienne la proposition de l'équipe d'experts selon laquelle une révision plus détaillée pourrait être effectuée ultérieurement, dans le cadre de la prochaine période de révision de la CIB (voir les paragraphes 48 à 55 du document IPC/CE/34/10).

Le comité a noté avec satisfaction que le Bureau international a réalisé deux études faisant l'objet des appendices du rapport de l'équipe d'experts et a souscrit à la conclusion formulée dans les appendices aux termes de laquelle l'équipe d'experts pourra se référer à l'étude dans la perspective de son travail relatif à la poursuite de l'élaboration d'outils de classement pour les savoirs traditionnels et d'autres domaines pertinents et au moment de traiter de la façon d'organiser au mieux l'accès à la documentation en matière de savoirs traditionnels qui est dans le domaine public.

Enfin, le comité a demandé à l'équipe d'experts de poursuivre son travail relatif à la poursuite de l'élaboration d'outils de classement pour les savoirs traditionnels et d'autres domaines pertinents, et de continuer d'étudier comment lier la future édition révisée de la CIB aux classifications des ressources en matière de savoirs traditionnels qui pourront être élaborées dans différents pays et comment organiser au mieux l'accès à la documentation en matière de savoirs traditionnels qui est dans le domaine public, y compris l'établissement d'hyperliens entre la CIB et les bases de données relatives aux savoirs traditionnels.

Le tableau ci-après contient le programme de travail de l'équipe d'experts jusqu'à la fin de 2004, tel qu'il a été établi par le Bureau international. Les membres participants et les délais sont indiqués pour chaque action programmée.

ACTION	PARTICIPANTS	DÉLAI
1. Étudier comment la future version révisée de la CIB pourrait être liée à la classification des ressources en matière de savoirs traditionnels (TKRC) élaborée par l'Inde et élaborer des propositions relatives à la création d'hyperliens entre la CIB et la TKRC et sur la concordance à la CIB et la TKRC	IN	1 ^{er} juillet 2004
2. Étudier la nécessité de poursuivre le développement de la CIB dans les domaines couvrant la matière pertinente relative à la biodiversité, sur la base de l'étude réalisée par le Bureau international, et élaborer des propositions de révision le cas échéant.	CN, EP, IN, JP, US	1 ^{er} septembre 2004
3. Étudier la façon d'organiser au mieux l'accès à la documentation en matière de savoirs traditionnels qui est dans le domaine public, y compris l'établissement d'hyperliens entre la CIB et les bases de données relatives aux savoirs traditionnels et élaborer une proposition initiale, compte tenu des travaux réalisés par la réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT et le comité intergouvernemental de l'OMPI	IB	1 ^{er} septembre 2004
4. Observations sur les documents établis au titre du point 1	CN, EP, IN, JP, US	1 ^{er} octobre 2004
5. Observations sur les propositions initiales établies au titre des points 2 et 3	CN, EP, IN, JP, US	1 ^{er} novembre 2004
6. Propositions finales fondées sur les points 1 à 5	Bureau international ou rapporteur(s) (IN pour point 1)	1 ^{er} janvier 2005
7. Établissement d'un projet de rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts	Bureau international	30 juillet 2004
8. Observations sur le projet de rapport intermédiaire	CN, EP, IN, JP, US	20 août 2004

ACTION	PARTICIPANTS	DÉLAI
9. Établissement d'un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts à l'intention du comité d'experts	Bureau international	1 ^{er} septembre 2004
10. Examen par le comité d'experts		25 – 29 octobre 2004
Établissement du rapport de l'équipe d'experts à l'intention du comité d'experts	IB	15 janvier 2005

[L'annexe II suit]

ANNEX II/ANNEXE II

CONCORDANCE TABLE BETWEEN ADOPTED IPC SYMBOLS
(A61K 36/00, MEDICINAL PREPARATIONS OF UNDETERMINED CONSTITUTION,
DOCUMENT IPC/CE/34/10, ANNEX 2)
AND TRADITIONAL KNOWLEDGE RESOURCES CLASSIFICATION (TKRC) CODES
SAMPLE PAGES/

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES SYMBOLES DE LA CIB ADOPTÉS
(A61K 36/00, PRÉPARATIONS MÉDICINALES DE CONSTITUTION INDÉTERMINÉE,
ANNEXE 2 DU DOCUMENT IPC/CE/34/10)
ET LES CODES DE LA CLASSIFICATION DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE
SAVOIRS TRADITIONNELS (“TKRC”)
SPÉCIMENS DE PAGES

N	36/00	A61K 36/00	<i>Medicinal preparations of undetermined constitution</i>	<i>TKRC categories</i>	<i>TKRC Codes</i>	<i>Concordance</i>	
						<i>IPC codes</i>	<i>TKRC Codes</i>
N	36/02	A 61 K 36/02	• <i>Algae</i>				
N	36/03	A 61 K 36/03	• • <i>Phaeophyta (brown algae), e.g. fucus</i>				
N	36/04	A 61 K 36/04	• • <i>Rhodophyta (read algae), e.g. porphyra</i>	<i>Gelidium amansii</i> Lam.	A01A- 1/898	A 61 K 36/04	A01A- 1/898
				<i>Gelidium cartilagineum</i> (Linn.) Gailion	A01A- 1/899	A 61 K 36/04	A01A- 1/899
				<i>Gracilaria lichenoides</i> (Linn.) Harv.	A01A- 1/929	A 61 K 36/04	A01A- 1/929
N	36/05	A 61 K 36/05	• • <i>Chlorophyta (green algae), e.g. chlorella</i>				
N	36/06	A 61 K 36/06	• <i>Fungi</i>				
N	36/062	A 61 K 36/062	• • <i>Ascomycota</i>				
N	36/064	A 61 K 36/064	• • • <i>Saccharomycetales, e.g. baker's yeast</i>				
N	36/066	A 61 K 36/066	• • • <i>Clavicipitaceae</i>	<i>Claviceps purpurea</i> (Fr.) Tul.	A01A- 1/501	A 61 K 36/066	A01A- 1/501

N	36/00	A61K 36/00	Medicinal preparations of undetermined constitution	TKRC categories	TKRC Codes	Concordance	
						IPC codes	TKRC Codes
N	36/068	A 61 K 36/068	• • • • <i>Cordyceps</i>				
N	36/07	A 61 K 36/07	• • <i>Basidiomycota</i> <i>e.g. Cryptococcus</i>	AGARICUS ALBA	A01A- 1/76	A 61 K 36/07	A01A- 1/76
				<i>Agaricus campestris</i> Linn.	A01A- 1/77	A 61 K 36/07	A01A- 1/77
				<i>Agaricus ostreatus</i> Fries	A01A- 1/78	A 61 K 36/07	A01A- 1/78
				<i>Amanita muscaria</i> Persoon	A01A- 1/132	A 61 K 36/07	A01A- 1/132
				<i>Mylitta lapidescens</i>	A01A- 1/1301	A 61 K 36/07	A01A- 1/1301
				<i>Tuber cibarium</i> Pers.	A01A- 1/2019	A 61 K 36/07	A01A- 1/2019
N	36/074	A 61 K 36/074	• • • • <i>Ganoderma</i>				
N	36/076	A 61 K 36/076	• • • • <i>Poria</i>				
N	36/09	A 61 K 36/09	• <i>Lichens</i>	<i>Cetraria islandica</i> (Linn.) Ach.	A01A- 1/449	A 61 K 36/09	A01A- 1/449
				<i>Parmelia perlata</i> (Huds.) Ach.	A01A- 1/1389	A 61 K 36/09	A01A- 1/1389
				<i>Usnea longissima</i> Ach.	A01A- 1/2048	A 61 K 36/09	A01A- 1/2048
N	36/10	A 61 K 36/10	• <i>Bryophyta</i> (<i>mosses</i>)				
N	36/11	A 61 K 36/11	• <i>Filicophyta</i> or <i>Pteridophyta</i> (<i>ferns</i>)	<i>Equisetum arvense</i> Linn.	A01A- 1/768	A 61 K 36/11	A01A- 1/768
				<i>Lycopodium clavatum</i> Linn.	A01A- 1/1203	A 61 K 36/11	A01A- 1/1203
				<i>Marsilea minuta</i> Linn.	A01A- 1/1227	A 61 K 36/11	A01A- 1/1227

N	36/00	A61K 36/00	Medicinal preparations of undetermined constitution	TKRC categories	TKRC Codes	Concordance	
						IPC codes	TKRC Codes
				<i>Polyporus officianalis</i> Fries	A01A- 1/1546	A 61 K 36/11	A01A- 1/1546
				<i>Selaginella invovens</i> (Swartz) Spring	A01A- 1/1764	A 61 K 36/11	A01A- 1/1764
				<i>Selaginella rupestris</i> (Linn.) Spring	A01A- 1/1765	A 61 K 36/11	A01A- 1/1765
				<i>Selaginella tamariscina</i> (Beauv.) Spring	A01A- 1/1766	A 61 K 36/11	A01A- 1/1766
				<i>Selaginella wallichii</i> (Hook. & Grev.) Spring	A01A- 1/1767	A 61 K 36/11	A01A- 1/1767
				<i>Selaginella willdenovii</i> (Desv. ex Poir.) J. G. Bak.	A01A- 1/1768	A 61 K 36/11	A01A- 1/1768
N	36/12	A 61 K 36/12	• • <i>Filicopsida or Pteridopsida</i>	<i>Actiniopteris dichotoma</i> Bedd.	A01A- 1/54	A 61 K 36/12	A01A- 1/54
				<i>Adiantum aethiopicum</i> Linn.	A01A- 1/61	A 61 K 36/12	A01A- 1/61
				<i>Adiantum capellus</i>	A01A- 1/62	A 61 K 36/12	A01A- 1/62
				<i>Adiantum flabellulatum</i> Linn.	A01A- 1/63	A 61 K 36/12	A01A- 1/63
				<i>Adiantum incisum</i> Forsk. Syn. A. <i>caudatum</i> Linn.	A01A- 1/64	A 61 K 36/12	A01A- 1/64
				<i>Adiantum philippense</i> Linn. Syn.: A. <i>lunulatum</i> Burm.f.	A01A- 1/65	A 61 K 36/12	A01A- 1/65

N	36/00	A61K 36/00	Medicinal preparations of undetermined constitution	TKRC categories	TKRC Codes	Concordance	
						IPC codes	TKRC Codes
				<i>Asplenium adiantumnigr um</i> Linn.	A01A- 1/240	A 61 K 36/12	A01A- 1/240
				<i>Asplenium esculentum</i>	A01A- 1/241	A 61 K 36/12	A01A- 1/241
				<i>Asplenium falcatum</i> Lam.	A01A- 1/242	A 61 K 36/12	A01A- 1/242
				<i>Ceratopteris thalictroides</i> (Linn.) Brongn. Syn.: <i>C. siliquosa</i> (Linn.) E. Copel.	A01A- 1/442	A 61 K 36/12	A01A- 1/442
				<i>Dryopteris barbigera</i> (Moore) Kuntze	A01A- 1/730	A 61 K 36/12	A01A- 1/730
				<i>Dryopteris filix-mas</i> (Linn.) Schott	A01A- 1/731	A 61 K 36/12	A01A- 1/731
				<i>Dryopteris schimperiana</i> (Hochst.) C. Chr.	A01A- 1/732	A 61 K 36/12	A01A- 1/732
				<i>Hemionitis arifolia</i> (Burm.) Moore	A01A- 1/971	A 61 K 36/12	A01A- 1/971
				<i>Lygodium flexuosum</i> (Linn.) Sw.	A01A- 1/1204	A 61 K 36/12	A01A- 1/1204
				<i>Nephrodium proliferum</i>	A01A- 1/1317	A 61 K 36/12	A01A- 1/1317
				<i>Polypodium vulgare</i> Linn.	A01A- 1/1545	A 61 K 36/12	A01A- 1/1545
				<i>Salvinia cucullata</i> Roxb. ex Bory	A01A- 1/1714	A 61 K 36/12	A01A- 1/1714

N	36/00	A61K 36/00	Medicinal preparations of undetermined constitution	TKRC categories	TKRC Codes	Concordance	
						IPC codes	TKRC Codes
				<i>Sphenomeris chinensis</i> (Linn.) Maxon Syn. <i>S. chusana</i> (Linn.) E. Copel.	A01A-1/1843	A 61 K 36/12	A01A-1/1843
N	36/126	A 61 K 36/126	• • • <i>Drynaria</i>	<i>Drynaria quercifolia</i> (Linn.) John Sm.	A01A-1/728	A 61 K 36/126	A01A-1/728
N	36/13	A 61 K 36/13	• <i>Copniferophyta</i> (<i>Gymnospermae</i>)				
			• • <i>Cycadaceae</i>	<i>Cycas beddomei</i> Dyer	A01A-1/614	A 61 K 36/13	A01A-1/614
				<i>Cycas circinalis</i> Linn.	A01A-1/615	A 61 K 36/13	A01A-1/615
			• • <i>Taxaceae</i>	<i>Taxus baccata</i> Linn.	A01A-1/1922	A 61 K 36/13	A01A-1/1922
N	36/14	A 61 K 36/14	• • <i>Cupressaceae</i> (<i>Cypress family</i>), <i>e.g. juniper or cypress</i>	<i>Juniperus communis</i> Linn.	A01A-1/1080	A 61 K 36/14	A01A-1/1080
				<i>Juniperus excelsa</i> Bieb.	A01A-1/1081	A 61 K 36/14	A01A-1/1081
				<i>Juniperus macropoda</i> Boiss.	A01A-1/1082	A 61 K 36/14	A01A-1/1082
				<i>Juniperus recurva</i> Buch. - Ham. ex D. Don	A01A-1/1083	A 61 K 36/14	A01A-1/1083
				<i>Juniperus virginiana</i> Linn.	A01A-1/1084	A 61 K 36/14	A01A-1/1084

N	36/00	A61K 36/00	Medicinal preparations of undetermined constitution	TKRC categories	TKRC Codes	Concordance	
						IPC codes	TKRC Codes
				<i>Platycladus orientalis</i> (Linn.) Franco. Syn. <i>Thuja orientalis</i> Linn.	A01A- 1/1960	A 61 K 36/14	A01A- 1/1960
N	36/15	A 61 K 36/15	• • <i>Pinaceae</i> (Pine family), e.g. <i>pine or cedar</i>	<i>Abies pindrow</i> Royle	A01A-1/2	A 61 K 36/15	A01A- 1/2
				<i>Abies spectabilis</i> (D. Don) Spach Syn.: <i>A. webbiana</i> (D.Don) Lindl.	A01A-1/3	A 61 K 36/15	A01A- 1/3
				<i>Cedrus deodara</i> (D.Don) G.Don	A01A- 1/429	A 61 K 36/15	A01A- 1/429
				<i>Pinus gerardiana</i> Wall. ex D. Don	A01A- 1/1471	A 61 K 36/15	A01A- 1/1471
				<i>Pinus insularis</i> Endl. Syn. <i>P. khasya</i> Royle	A01A- 1/1472	A 61 K 36/15	A01A- 1/1472
				<i>Pinus roxburghii</i> Sarg.	A01A- 1/1473	A 61 K 36/15	A01A- 1/1473
				<i>Pinus succinifera</i> (Conw.) Schubert	A01A- 1/1474	A 61 K 36/15	A01A- 1/1474
				<i>Pinus wallichiana</i> A.B. Jacks. Syn. <i>P. excelsa</i> Wall. ex D. Don non Lam.	A01A- 1/1470	A 61 K 36/15	A01A- 1/1470

N	36/00	A61K 36/00	Medicinal preparations of undetermined constitution	TKRC categories	TKRC Codes	Concordance	
						IPC codes	TKRC Codes
N	36/16	A 61 K 36/16	• <i>Ginkgophyta, e.g. Ginkgoaceae (Ginkgo family)</i>	<i>Ginkgo biloba</i> Linn.	A01A- 1/909	A 61 K 36/16	A01A- 1/909
N N	36/13 36/17	A 61 K 36/17	• <i>Gnetophyta, e.g. Ephedraceae (Mormon-tea family)</i>	<i>Gnetum montanum</i> Markgra f. Syn. <i>G. scandens</i> Roxb. p.p	A01A- 1/923	A 61 K 36/17	A01A- 1/923
N		A 61 K 36/17	• • <i>Ephedraceae (Mormon-tea family), e.g. ephedra</i>	<i>Ephedra gerardiana</i> Wall.	A01A- 1/766	A 61 K 36/17	A01A- 1/766
				<i>Ephedra major</i> Host Syn. <i>E. nebrodensis</i> Tineo	A01A- 1/767	A 61 K 36/17	A01A- 1/767
N	36/18	A 61 K 36/18	• <i>Magnoliophyta (angiosperms)</i>				
N	36/185	A 61 K 36/185	• • <i>Magnoliopsida, i.e. dicotyledons</i>				
			• • • <i>Aizoaceae</i>	<i>Gisekia pharnaceoides</i> Linn.	A01A- 1/913	A 61 K 36/185	A01A- 1/913
				<i>Glinus lotoides</i> Linn. Syn. <i>Mollugo hirta</i> Thunb.	A01A- 1/1275	A 61 K 36/185	A01A- 1/1275

[End of Annex II and of document/
Fin de l'annexe II et du document]